

Adresse aux Elu(e)s du Grand Tarbes

Le 19 mars dernier, journée nationale de grèves et de manifestations, une soixantaine d'employés du Leclerc-Méridien d'Ibos - dont l'immense majorité de l'Espace Culturel - se sont joints au défilé Tarbais... pour la première fois depuis 1976, dans une entreprise où aucun syndicat n'est implanté.

Trois mois plus tard, trois salariés de l'Espace Culturel étaient licenciés pour raison « économique »...

Immédiatement, un collectif de soutien s'est créé, contestant le motif invoqué par la direction.

Quelques chiffres à méditer

- En 2009, alors que les licenciements viennent d'avoir lieu, l'enseigne, pour son 50^{ème} anniversaire, verse une prime de 450 000€ aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté.
- Les travaux d'agrandissement du centre de l'Ormeau ont coûté 15 millions d'euros.
- Les prochains travaux d'aménagement du Méridien sont évalués à 50 millions d'euros.
- S'y ajoutent désormais 27 millions d'euros que l'entreprise est prête à investir pour s'implanter sur la zone Séméac-Soues.

Pour rappel, les 3 salariés licenciés, qui menaçaient vraisemblablement l'équilibre financier de l'entreprise, percevaient le SMIC.

Alors, ces licenciements : économiques ?!

Il s'agit en fait d'une sanction pour fait de grève qui, au-delà des 3 personnes concernées, vise à intimider l'ensemble du personnel et le dissuader de faire valoir ses droits collectifs et individuels.

Aussi, contrairement à ce qu'affirme Mr le Président du Grand Tarbes, il ne s'agit nullement d'une affaire privée.

Il est ici question du respect de droits inscrits dans la constitution.

Vous, les Elus, garants des valeurs de la République, avez donc un rôle éminent à jouer. Il est dès lors légitime que vous puissiez vous prononcer en pareille circonstance.

L'adoption par le Conseil du Grand Tarbes de la motion de soutien aux salariés licenciés serait un geste symbolique fort : les zones de non-droit ne doivent plus être tolérées, au Grand Tarbes comme ailleurs.

Il est grand temps de contraindre certaines entreprises à adopter un comportement socialement responsable.

Votre mandat vous en donne l'obligation morale.

Le Collectif de Soutien aux Licenciés du Méridien